Règles de description des notices d'autorité pour les écoles doctorales – 7 avril 2016

Description

. Intérêt de ces notices d'autorité. Principes directeurs pour les établir.
. Nouveauté dans les règles de description publiées cette semaine dans le Guide méthodologique.

Public

Correspondant catalogage
Correspondant autorité
Coordinateur thèses
Correspondant STAR
Correspondant STEP

Intervenants

Isabelle Mauger Perez, responsable de theses.fr
Raphaëlle Poveda, coordinateur du pôle formation et documentation

La formation débutera à 11h, merci de votre patience…
Attention : La session sera enregistrée afin d'être diffusée sur notre plateforme d'autoformation http://moodle.abes.fr.
En rejoignant cette session, vous consentez à ces enregistrements.

Préambule

- Ce J.e-cours est réalisé à l'occasion de la réactualisation des règles de catalogage des notices d'autorités / Collectivités / Notices d'autorités Ecoles doctorales accessibles dans le Guide méthodologique :

  http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/aut/Regles_EcolesDoctorales.htm

- Le logo

attire votre attention sur les nouveautés introduites par cette actualisation.

PLAN

- Partie 1. Contexte
  - Pourquoi accorder tant d'importance aux écoles doctorales ?
  - Faut-il, et si oui, comment retranscrire la vie des écoles doctorales ?
  - Où trouver l'information?
- Partie 2. Actualisation des consignes de catalogage

PARTIE 1. CONTEXTE

1.1. POURQUOI ACCORDER TANT D'IMPORTANCE AUX ÉCOLES DOCTORALES ?

L’école doctorale, institution centrale dans le projet doctoral

Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

- Article 1

  « La formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales. Elle consiste en une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue. Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur. »

- Article 13

  « L'accréditation d'une école doctorale habilite l'établissement auquel elle appartient ou les établissements faisant l'objet d'une accréditation conjointe à délivrer le diplôme national de doctorat. »

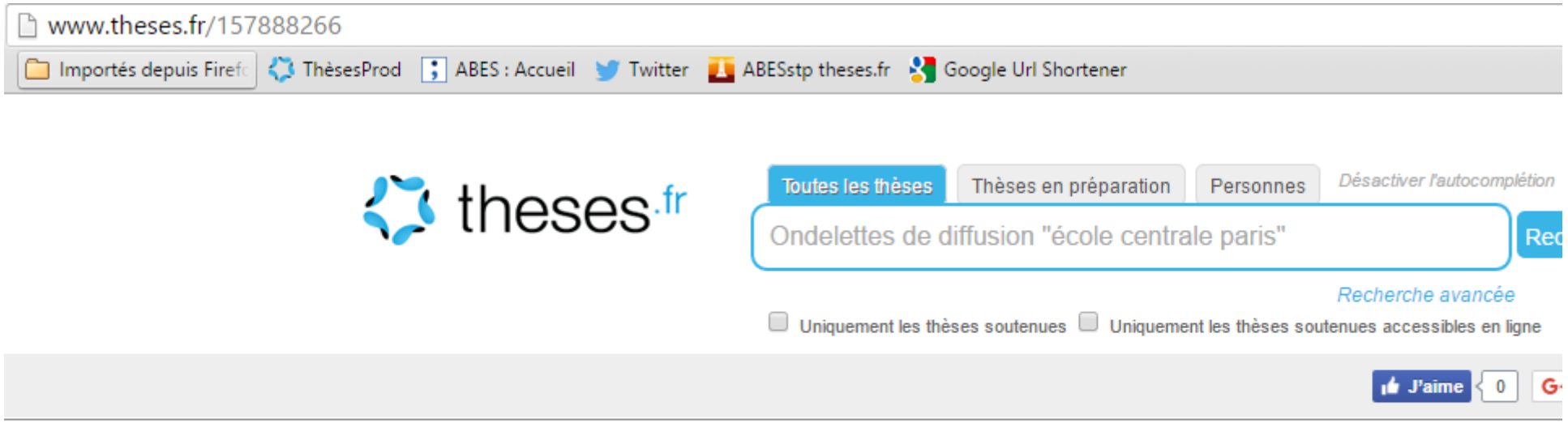

École doctorale Sciences Ingénierie Santé (Saint-Etienne)

- 23 thèses en préparation dans l'école doctorale Sciences Ingénierie Santé (Saint-Etienne)
- 193 thèses soutenues dans l'école doctorale Sciences Ingénierie Santé (Saint-Etienne)

Alliages de polymères Apprentissage automatique **Authentification** Cancer Cellules endothéliales **Communication acoustique** **Communication animale** Compatibilisation **Composites** **Cornée** Couches diélectriques **Couleur** **Cryptographie** Diagnostic **Endothélium de la chambre antérieure** **FPGA** **Ferrite** **Ferrites** **Fibres optiques** **Films magnétiques** **Imagerie par résonance magnétique** **Impulsions laser ultra-brèves** **Laser femtoseconde** **Modélisation** **Nanoparticules** **Photolithographie** **Planification** **Rhéologie** **Réseaux logiques programmables par l'utilisateur** **Réseaux polymères** **Sol-gel** **Sol-gel, Procédé** **Traitement d'images -- Techniques numériques** **Traitement d'images** **Traitement du signal** **VIH**

PARTIE 1. CONTEXTE

1.2. FAUT-IL , ET SI OUI COMMENT, RETRANSCRIRE LA VIE DES ÉCOLES DOCTORALES ?

Le sable mouvant des établissements habilités à délivrer le doctorat

- Instabilité du paysage institutionnel
- Centralisation :
  - Fusion d'universités
  - COMUE habilitée en lieu et place des établissements
- En parallèle, nouvelles habilitations

- Conséquence dans le catalogage : changement de nature d'une collectivité => établissement d'une nouvelle notice d'autorité

Exemple : la saga grenobloise dans IdRef

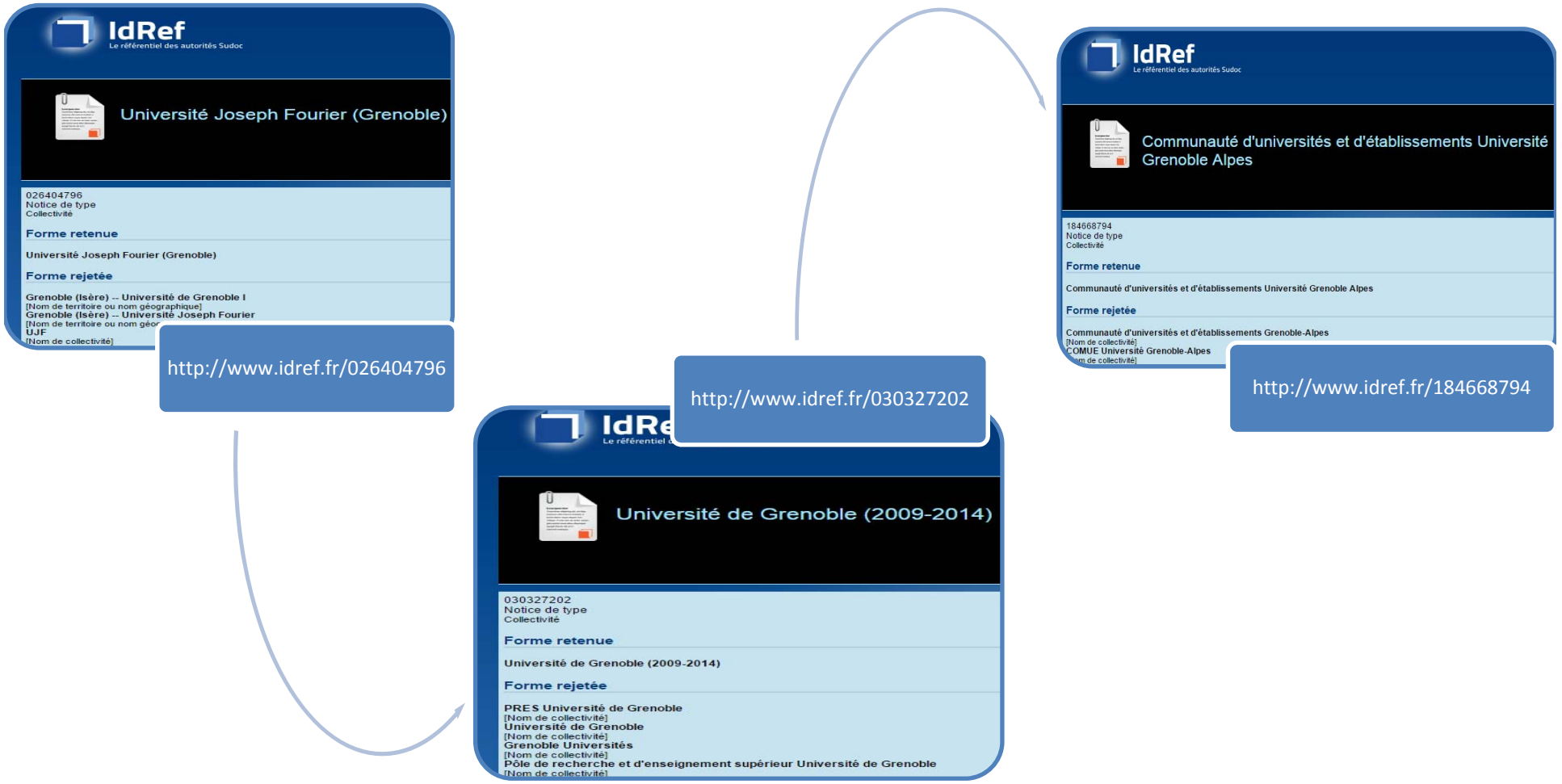

Exemple : la saga grenobloise dans theses.fr

http://www.theses.fr/026404796

http://www.theses.fr/184668794

http://www.theses.fr/030327202

Le dilemne

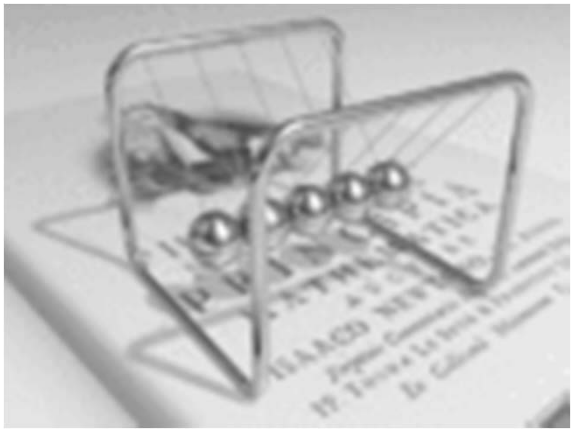

- Le changement de nature de l'établissement porteur d'une école doctorale est-il un changement de nature de l'école doctorale ?

PARTIE 1. CONTEXTE

1.3. OÙ TROUVER L'INFORMATION ?

Hiérarchie des **sources de catalogage**

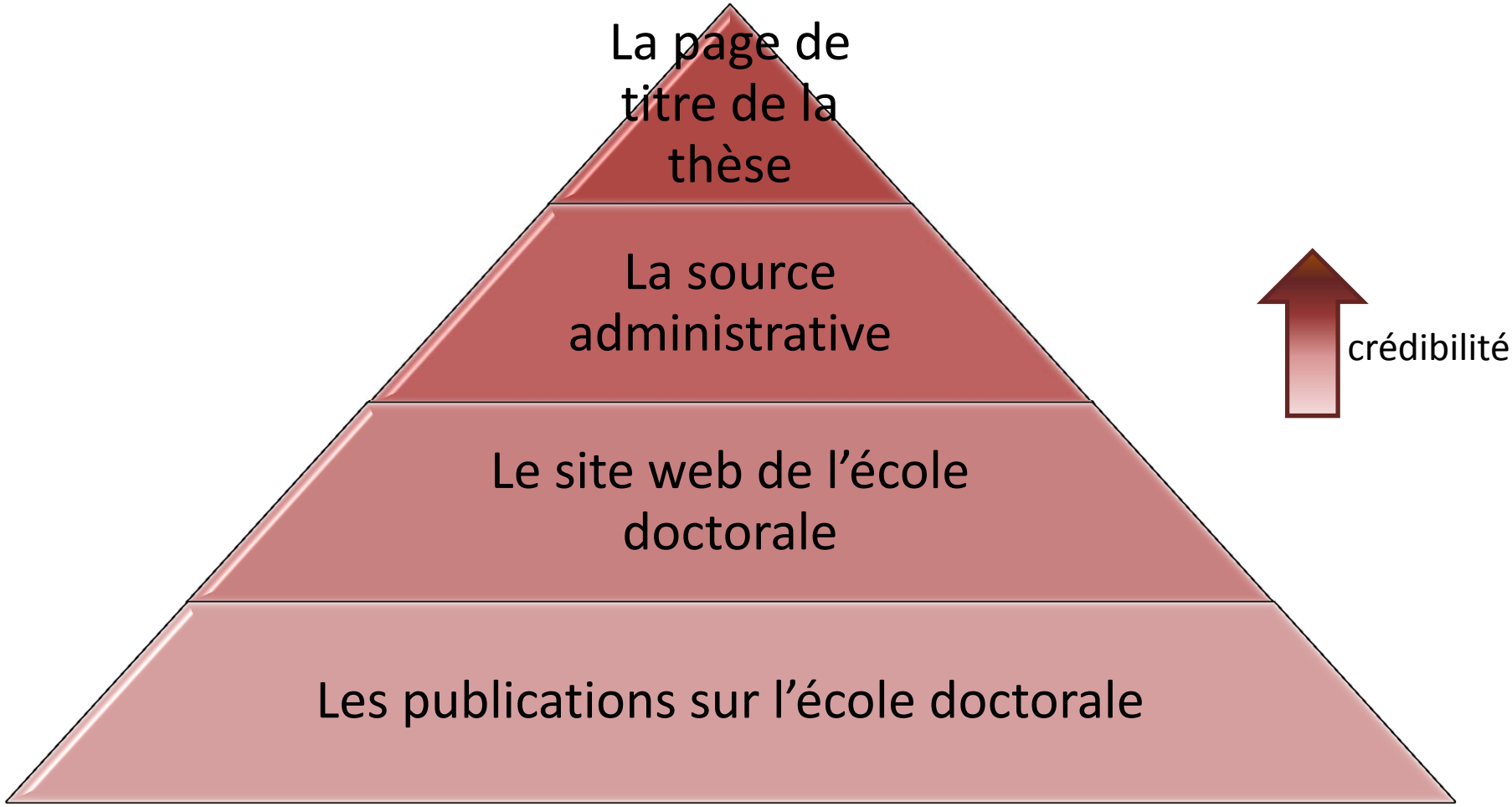

Zoom sur les **sources administratives**

- La liste des écoles doctorales accréditées
  https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-des-ecoles-doctorales-accreditees/

Fichier excel à télécharger.

- L'annuaire des formations doctorales et des unités de recherche https://appliweb.dgri.education.fr/annuaire/selectEd.jsp

Application en ligne. Une « fiche » par école doctorale.

Théoriquement, les données sont identiques.
Mais…

La **liste** des écoles doctorales accréditées : data.gouv.fr

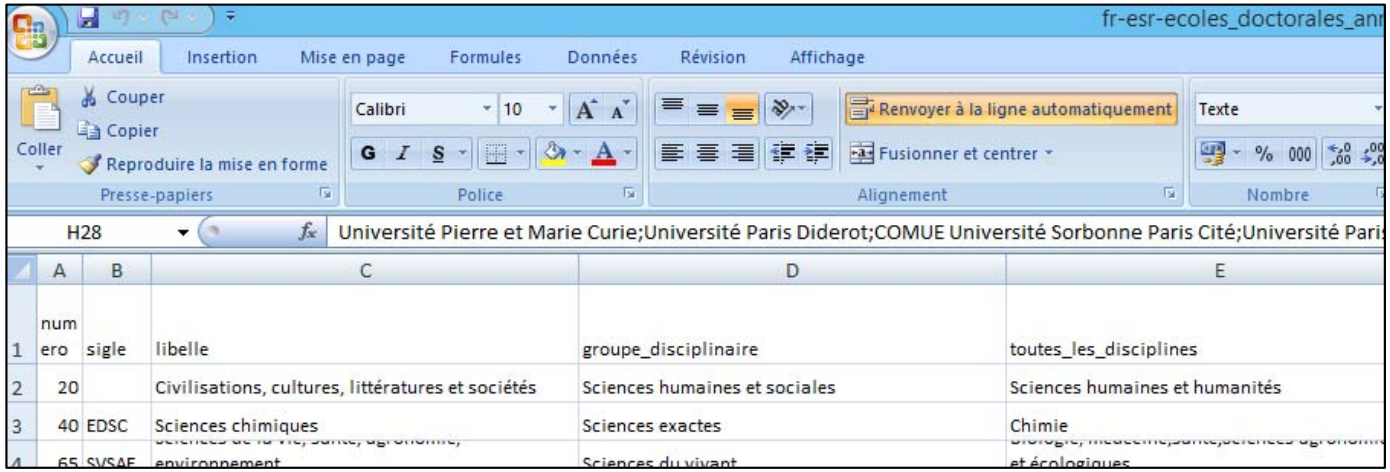

L'**annuaire** des formations doctorales et des unités de recherche

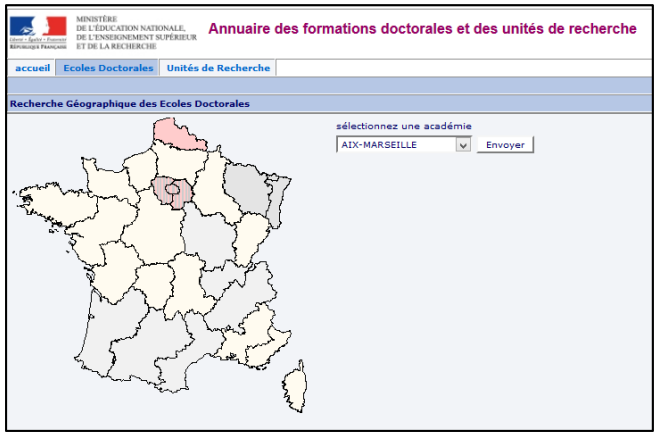

accueil | Ecoles Doctorales | Unités de Recherche

Ecole Doctorale numéro 463 : SCIENCES DU MOUVEMENT HUMAIN

Etablissements co-accrédités	Aix-Marseille Université (support) UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS Université de Montpellier UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DU VAUCLUSE
Responsable	Monsieur BOOTSMA REINOUD
Adresse	Faculté des Sciences du Sport 163 Avenue de Luminy CP 910 13288 MARSEILLE
Téléphone	04 91 17 04 36
Fax	04 91 17 22 52
Courriel	edsmh-contact@univ-amu.fr
DS principale	Biologie, médecine et santé
site web	http://www.edsmh.univ-mrs.fr

Liste des Unités de Recherche de l'enseignement supérieur rattachées à cette Ecole Doctorale. *(par établissement d'accréditation de l'unité)*

Etablissement : NICE	
- EA 7276	COGNITION BEHAVIOUR TECHNOLOGY - COB TEK
- EA 6312	LABORATOIRE MOTRICITÉ HUMAINE EDUCATION SPORT SANTÉ (LAMHE2S)
Etablissement : AIX-MARSEILLE 2	
- UMR_T 24	LABORATOIRE DE BIOMECANIQUE APPLIQUEE (LBA)
- UPR 7051	LABORATOIRE DE MECANIQUE ET D'ACOUSTIQUE (LMA)
Etablissement : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	
- UMR 7339	CENTRE DE RESONANCE MAGNETIQUE BIOLOGIQUE ET MEDICALE - CRMBM
- UMR_S 1106	INSTITUT DE NEUROSCIENCES DES SYSTEMES
- UMR 7287	INSTITUT DES SCIENCES DU MOUVEMENT, ETIENNE JULES MAREY
- UMR_T 24	LABORATOIRE DE BIOMECANIQUE APPLIQUEE (LBA)
- UMR 7291	LABORATOIRE DE NEUROBIOLOGIE DE LA COGNITION
- UMR 7296	LABORATOIRE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES SYSTEMES (LSIS)
- EA 4670	SPORTS, PERFORMANCE, ORGANISATION, RESPONSABILITÉS, TERRITOIRES (S.P.O.R.T.)
Etablissement : MONTPELLIER 1	
- EA 2992	CAFÉDIVAS - CARACTÉRISTIQUES FÉMININES DES DYSFONCTIONS DES INTERFACES CARDIO-VASCULAI
- UMR_A 866	DMEM - DYNAMIQUE MUSCULAIRE ET MÉTABOLISME
- EA 4556	DYNAMIQUE DES CAPACITÉS HUMAINES ET DES CONDUITES DE SANTÉ (EPSYLON)
- EA 2991	EUROMOV

Les établissements passent, les écoles doctorales demeurent

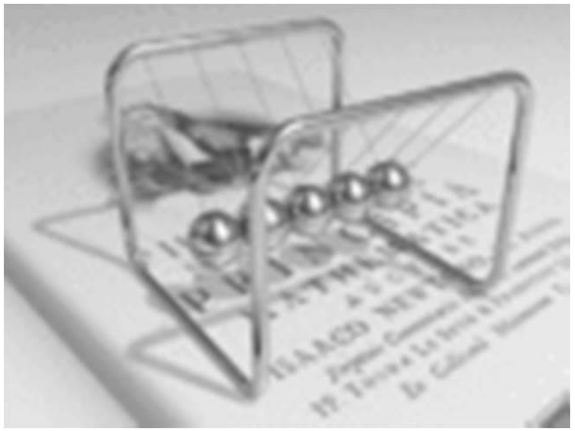

- Le changement de nature de l'établissement porteur d'une école doctorale est-il un changement de nature de l'école doctorale ? Non au vu de leur traitement par les sources administratives.

Laquelle des deux sources privilégier ? (1/3)

- En termes de contenu

Information	Liste des écoles doctorales accréditées : data.gouv.fr	Annuaire des formations doctorales et des unités de recherche
Numéro	☑	☑
Sigle	☑	☑
Nom	☑	☑
Année de création	☑	
Année d'accréditation	☑	
Etab. support	☑	☑
Etab. coaccrédité(s)	☑	☑
Etab. associé(s)	☑	☑
Commune	☑	☑
	On trouve aussi : des informations disciplinaires (*groupe_disciplinaire* / *discipline_principale* etc.) des informations pratiques (*telephone* / *site_web* / *adresse_postale* etc.) des informations sur les laboratoires rattachés (*laboratoires_rattaches* etc.) des informations nominatives (*nom_du_directeur*) des informations de géolocalisation (*coordonnees_geographiques* etc…) des identifiants (*code_etablissement_support* / identifiants_des_laboratoires / *code_commune* etc.)	On trouve aussi : des informations disciplinaires (*DS principale*, *DS secondaires*) des informations pratiques (*téléphone*, *site web*, *adresse* etc.) des informations sur les laboratoires rattachés des informations nominatives (*responsable*).

Laquelle des deux sources privilégier ? (2/3)

- En termes de fraîcheur à un instant « t »
  - La **liste** sur data.gouv.fr annonce une mise à jour annuelle. *Mais la dernière liste date d'avril 2014*.
  - Dans l'**annuaire**, la fréquence des mises à jour n'est pas connue.

- Quoiqu'il en soit, aucune des deux sources ne consolident les informations au fil du temps !

Laquelle des deux sources privilégier ? (3/3)

- Pour reconstituer la vie de l'école doctorale
  - La **liste** sur data.gouv.fr donne la date de naissance de l'école doctorale et sa date de dernière accréditation, éléments essentiels pour reconstituer un historique.
  - L'**annuaire** est une source précieuse pour déceler les changements dans les établissements porteurs (fusion, transfert de la capacité de délivrance du doctorat à une COMUE..)

Laquelle des deux sources privilégier ? (4/3)

*L'**annuaire** : pour déceler les changements dans les établissements porteurs (fusion, transfert de la capacité de délivrance du doctorat à une COMUE..)*

Exemple :

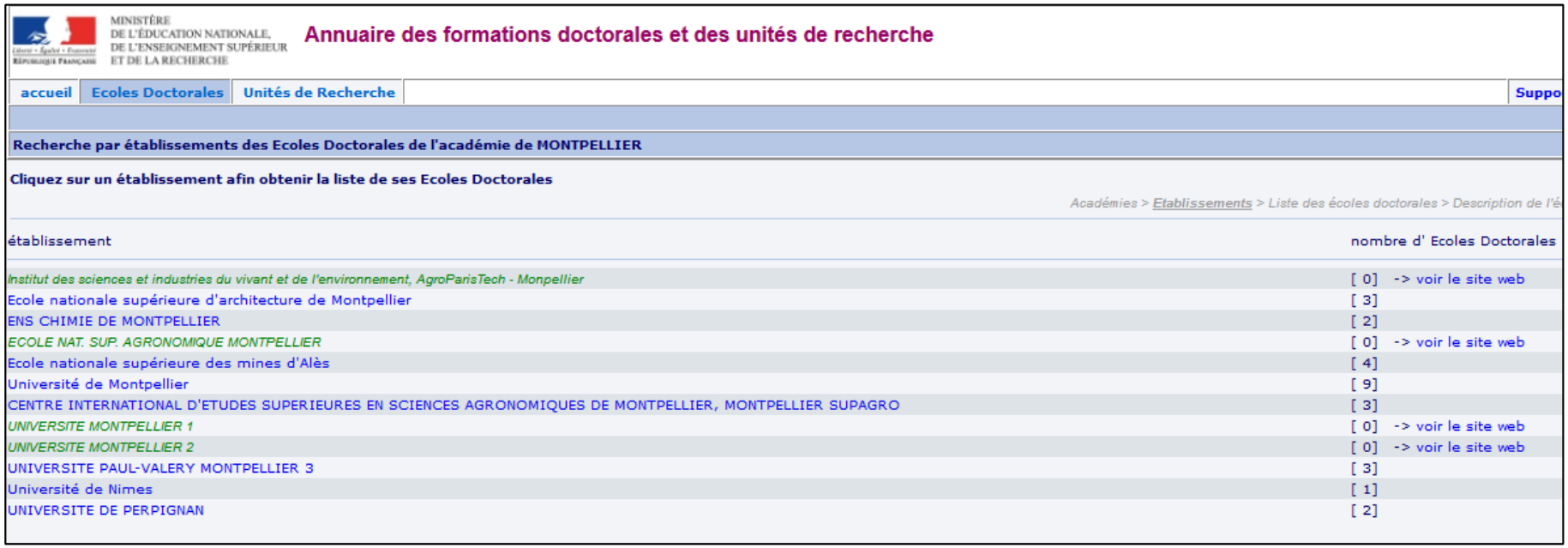

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Annuaire des formations doctorales et des unités de recherche

accueil | Ecoles Doctorales | Unités de Recherche | Suppo

Recherche par établissements des Ecoles Doctorales de l'académie de MONTPELLIER

Cliquez sur un établissement afin obtenir la liste de ses Ecoles Doctorales

Académies > Etablissements > Liste des écoles doctorales > Description de l'é

établissement	nombre d' Ecoles Doctorales	
Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech - Monpellier	[0]	-> voir le site web
Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier	[3]	
ENS CHIMIE DE MONTPELLIER	[2]	
ECOLE NAT. SUP. AGRONOMIQUE MONTPELLIER	[0]	-> voir le site web
Ecole nationale supérieure des mines d'Alès	[4]	
Université de Montpellier	[9]	
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES DE MONTPELLIER, MONTPELLIER SUPAGRO	[3]	
UNIVERSITE MONTPELLIER 1	[0]	-> voir le site web
UNIVERSITE MONTPELLIER 2	[0]	-> voir le site web
UNIVERSITE PAUL-VALERY MONTPELLIER 3	[3]	
Université de Nimes	[1]	
UNIVERSITE DE PERPIGNAN	[2]	

Pour conclure sur les sources administratives

- **La consultation des deux sources est nécessaire**. Plus on est loin de la date de dernière mise à jour de data.gouv.fr, plus il faut faire confiance à l'Annuaire.
- Ne croyez pas que l'ABES en sait plus que vous sur la vie des écoles doctorales.
- L'ABES n'a pas de contact privilégié au Ministère ni pour les campagnes d'accréditation des écoles doctorales ni pour leurs conséquences sur les habilitations des établissements à délivrer le diplôme de doctorat.
- **En exerçant dans un établissement porteur d'une école doctorale, vous êtes à la source de l'information. Cependant, pour le catalogage, il vous faudra tout de même vous appuyer sur ces sources administratives.**

PARTIE 2. ACTUALISATION DES CONSIGNES DE CATALOGAGE

Ce qui ne change pas (1/2)

- Choix de la forme préférée 210$a
  - Ajout systématique d'un qualificatif de localisation géographique 210$c
- Variantes de noms 410$a
  - Pour les sigles
  - Systématique pour le numéro de l'école doctorale
- Zone de notes 340$a
  - Ne doit pas contenir des informations de type annuaire
  - Peut être utilisée pour expliciter la vie de l'école doctorale

Ce qui ne change pas (2/2)

- Importance renforcée de la citation des sources (810$a) et des informations trouvées (810$b)

  Etant donné que les sources administratives ne conservent pas les strates historiques, il est crucial que les mentions de sources soient conservées dans les notices d'autorité.

Date de création de l'école doctorale

Source : liste des écoles doctorales accréditées

numero	libelle	annee_de_creation
523	Sciences pour l'environnement - Gay Lussac	2009

- Exemple en format

103 ##$a2009

Mort de l'école doctorale

- Le catalogueur sera confronté au problème de la source. C'est la disparition de l'école doctorale dans les sources administratives qui atteste de sa mort.
- Ajout à faire
  - dans les données codées
  - dans la forme préférée du nom, ajout d'un qualificatif
  - information sur l'emploi de la notice
  - éventuellement, liens réciproques à une autre notice d'école doctorale
- Exemple en format

103 ##$a1992$b2014

210$c1992-2014

510 $0Après 2014, voir$5z$3[PPN de la nouvelle notice]

820 ##$aAutorité utilisable uniquement entre 1992 et décembre 2013

Mention des établissements de rattachement : lien 510

numero	libelle	etablissement_support	etablissements_coaccredites
523	Sciences pour l'environnement - Gay Lussac	Université de La Rochelle	Université de Poitiers; Université de Limoges

- Anciennes consignes

Variante de forme structurelle

410 02$9#y$a@Université de Poitiers$bÉcole doctorale sciences pour l'environnement - Gay Lussac

410 02$9#y$a@Université de Limoges$bÉcole doctorale sciences pour l'environnement - Gay Lussac

410 02$9#y$a@Université de La Rochelle$bÉcole doctorale sciences pour l'environnement - Gay Lussac

- Nouvelles consignes

Liens aux établissement à faire en 510 en appelant la notice d'autorité de l'établissement

Date et type de la relation aux établissements de rattachement : lien 510$0

Nouveau !

Source : liste des écoles doctorales accréditées

numero	libelle	etablissement_support	etablissements_coaccredites	annee_de_creation	annee_accreditation	duree_accreditation
523	Sciences pour l'environnement - Gay Lussac	Université de La Rochelle	Université de Poitiers;Université de Limoges	2009	2012	6.0

Source : site web de l'école doctorale

- Exemple en format

510 $0**Etablissement support depuis 2009**$5z$3PPN[Université de La Rochelle]

510 $0**Etablissement coaccrédité depuis 2009**$5z$3PPN[Université Limoges]

510 $0**Etablissement coaccrédité depuis 2009**$5z$3PPN[Université de Poitiers]

CONCLUSION

- Un corpus limité (l'école doctorale la plus récente porte le n°565)
- À choyer
  - Le réseau Sudoc est en première ligne sur ces données propres à l'ESR
  - Ces notices sont utilisées bien au-delà du seul Sudoc
- Il est demandé au correspondant autorité exerçant dans un établissement habilité à délivrer le doctorat de se sentir responsable des notices d'autorités d'écoles doctorales, en particulier quand son établissement est établissement support.

POUR TOUTES QUESTIONS,
UTILISEZ LE GUICHET D'ASSISTANCE

https://stp.abes.fr/node/3?origine=sudocpro